

- Nouveaux élus régionaux
- Négociations statutaires avec les Ministères
- GHT

Nouveaux élus régionaux

Les élections de juin 2016 ont permis d'installer un nouveau bureau régional Grand Est. Celui-ci est organisé autour des ex-régions pour que vous puissiez **disposer d'interlocuteurs de terrain au plus proche de vos problématiques**.

Les élus SMPS, dont le trombinoscope est joint à la présente lettre et disponible sur le site www.smpsante.fr, sont notamment à votre écoute pour :

- **La promotion des intérêts collectifs** des professionnels de santé
- **La défense de vos intérêts individuels**

Dans ce cadre, une lettre d'information vous sera communiquée mensuellement pour vous faire partager l'actualité hospitalière, nos propositions et nos actions.

N'hésitez pas à nous contacter faire part de vos remarques sur smpsgrandest@gmail.com .

Le SMPS est la seule organisation syndicale représentant exclusivement l'encadrement de la Fonction Publique Hospitalière et siégeant à ce titre au niveau national. Notre particularité est l'indépendance politique.

Négociations statutaires avec les ministères

Le SMPS propose une revalorisation des métiers de cadres et de directeurs par une analyse des métiers et des fonctions exercées par les professionnels, ainsi que leurs évolutions. La mise en œuvre des GHT augmente nos missions et responsabilités : nos statuts doivent donc évoluer.

Le Ministère est favorable à cette approche dont les impacts pragmatiques seraient notamment les suivants :

- **Pour les DH, redéfinition des emplois fonctionnels et des responsabilités multi sites**
- **Pour les D3S, un alignement sur le statut des DH** pour des responsabilités équivalentes
- **Pour les DS, un alignement sur le statut des DH**
- **Pour les ingénieurs, cadres soignants, administratifs, logistiques et techniques, un alignement sur leurs homologues des Fonctions Publiques** Territoriale et de l'Etat → rien ne justifie le manque de considération envers l'encadrement hospitalier pour des responsabilités au moins équivalentes.

Cette vision globale du système de management nous permet une **écoute attentive de la part du Ministère**.

GHT

135 Groupements Hospitaliers de Territoire ont été créés le 1^{er} juillet 2016.

En terme de périmètre, quelques kilomètres à un département entier, moins de 100 000 habitants couverts ou plus d'1 000 000, comme de degré d'intégration, les GHT sont très hétérogènes. Cette diversité **nécessite une souplesse** de gestion dans les textes réglementaires et les boîtes à outil du ministère.

Le SMPS rappelle régulièrement à la Ministre cet état de fait : **il ne faut pas un modèle unique et hiérarchique de GHT mais un objectif de convergence et synergies, laissant les accords inter-établissements dominer.**

Ainsi, le GHT n'est pas un système où l'établissement pivot décide pour tous, mais une structure de coopération entre les établissements pour permettre un meilleur fonctionnement du service public hospitalier et des filières publiques. C'est le modèle du GHT dit coopératif ou horizontal.